

## **Communication malhonnête du ministre Blanquer pour cette rentrée : il se moque des enseignants, des élèves et de leurs familles !**

Le problème du manque d'enseignants pour remplacer les professeurs des écoles absents n'est pas nouveau, il est antérieur à la crise sanitaire puisque déjà en février 2020, juste avant le premier confinement, de nombreuses classes du Finistère étaient chaque jour sans enseignant. Ce nombre n'a pu qu'augmenter avec le contexte sanitaire, entre les enseignants malades et celles et ceux placés en éviction.

Le SNUipp-FSU 29 rappelle que 14 postes de remplaçants ont été fermés lors de la carte scolaire de février 2021. Il y a une réelle contradiction entre les actes et les discours.

Lorsqu'un professeur d'école est absent et non remplacé, ses élèves sont accueillis dans les autres classes de l'école sauf si des parents d'élèves préfèrent et peuvent garder leur enfant à la maison pour éviter cet accueil en surplus dans les autres classes.

Dans le contexte sanitaire actuel, cette organisation va à l'encontre de la sécurité de toutes et tous puisque les groupes classes déjà surchargés sont ainsi brassés alors même que cela est contre indiqué par le protocole sanitaire et que les équipes pédagogiques font tout leur possible au quotidien pour éviter les brassages (récréations échelonnées, répartition des locaux, modification des emplois du temps, abandon d'activités en décroisement ou en commun à plusieurs classes...)

La sonnette d'alarme avait été tirée sur ce sujet depuis des mois par les enseignants et les représentants de leur syndicat majoritaire, le SNUipp-FSU. À la veille de la reprise, enfin, le 23 avril, le ministère a apporté une réponse, bien discrètement par le biais du document officiel FAQ COVID-19 sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr). Il stipule :

« Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant. »

Cela devrait logiquement signifier que lorsqu'un enseignant est absent et non remplacé, les élèves ne sont pas accueillis à l'école mais doivent rester chez eux.

Pourtant la communication du ministre sur les ondes radios le 23 avril au matin ne faisait absolument pas état de cette décision. Ses propos ont été les suivants :

« Dans cette dernière ligne droite de l'année scolaire, nous ouvrirons autant de postes que nécessaire pour le remplacement » « Nous nous mettons vraiment en situation de pouvoir remplacer dans tous les cas. Les cas où on est obligé de répartir les enfants doivent rester exceptionnels et nous recommandons évidemment de ne pas le faire puisque c'est contraire à la règle de non brassage. » « Nous faisons tout pour que ça n'arrive pas. Nous avons organisé les choses pour que le plus possible, (il y aura peut-être des exceptions mais le plus possible), le remplacement se fasse à chaque fois. »

Pas un mot sur ce qui est indiqué sur le site ministériel en cas de non remplacement (retour maison) et pourtant, c'est bien cette situation qui s'impose dans des dizaines de classes et à des centaines de familles depuis lundi pour plusieurs raisons de force majeure :

Tout d'abord, nous tenons à le rappeler : depuis 2017 c'est plus d'une cinquantaine de postes de professeurs des écoles qui ont été supprimés dans notre département. Puis, nous le savons, l'expérience l'a montré : il sera tout à fait impossible de recruter autant d'enseignants que nécessaire pour pouvoir remplacer dans tous les cas ! Lorsque le ministre parle d' « ouvrir des postes », il s'agit en fait de recrutements de personnels non formés à l'enseignement sur des

contrats de quelques mois, sans formation pédagogique, qui sont ensuite remerciés. Malgré le contexte, le ministre a refusé, pour augmenter le nombre d'enseignants, que soient finalement admis les candidats au concours d'enseignants inscrits sur la liste complémentaire, les premiers recalés du concours, ceux qui se sont préparés, qui ont un début de formation et qui n'attendaient que d'être repêchés.

Ensuite, le nombre de tels recrutements "autorisé" par le ministère sera notoirement insuffisant pour pallier le manque car la DASEN du Finistère peine à recruter ces personnels. Même si le ministre promet des recrutements, à cette période de l'année cela risque d'être compliqué et plutôt de l'ordre du symbolique.

Les annonces du ministre ne sont pas représentatives de la réalité du terrain, réalité pourtant bien connue de son administration et de ses agents à travers tout le territoire. Le ministre se moque des enseignants, des élèves et de leurs parents !

La solution de renvoyer les élèves chez eux lorsque l'enseignant absent n'est pas remplacé est-elle satisfaisante ?

NON. Toute organisation qui engendre une déscolarisation des enfants est à déplorer. La poursuite de la crise sanitaire durant l'année scolaire 2020/2021 était annoncée de façon unanime par les spécialistes depuis juin 2020. Le ministère aurait dû anticiper le recrutement de personnels supplémentaires dès la rentrée scolaire 2021 ? pour permettre la poursuite de la scolarité sans brassages. Cette situation découle de décennies d'austérité budgétaire dans tout les services publics, l'éducation nationale en particulier.

La défaillance et le défaut d'anticipation vont plonger de nombreux parents dans la difficulté lorsqu'il leur faudra garder leur enfant à la maison au pied levé en cas d'absence de l'enseignant. La moindre des choses aurait été d'informer massivement la population de cette modification de l'obligation d'accueil dans les écoles au lieu de laisser croire, par des annonces médiatiques hier encore, que tous les remplacements seraient effectifs !

Cela place les directeur-ice-s d'école en première ligne face au mécontentement des parents. Nous nous inquiétons des risques psycho-sociaux découlant de cette problématique.

Une fois de plus : désorganisation, contradictions, incohérences, mensonges... Et réalité des enseignants : débrouillez-vous avec les parents d'élèves auxquels de fausses informations ont été communiquées !

Contact Presse:

Sabrina Manuel 06 50 56 98 09